



-  Limite de zone / limite de secteur
-  Espace boisé classé à conserver ou à créer (art L130-1, C.Urb)
-  Espace non bâti et/ou jardin à conserver
-  Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert.
-  Limite indicative de zone inondable (ref.PPRI Bassin du Trapel AP 2003-3623 du 23/12/2003)
-  Élément de patrimoine à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier (L123-1,7°)



Ville de ARAGON - Aude

DOSSIER:  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**

PIECE N°:  
**3a**

TITRE:  
**Plan de zonage  
Secteur Ouest**

ECHELLE: 1 / 5 000e

DATES	
POS publié le :	31 décembre 1982
POS approuvé le :	11 octobre 1983
POS modification partielle approuvée le :	9 septembre 1987
POS modification partielle approuvée le :	24 août 1990
POS modification partielle approuvée le :	6 janvier 1995
POS révision simplifiée approuvée le :	30 mars 2005
PLU projet arrêté par délibération du CM le :	4 novembre 2005
PLU projet mis à l'enquête publique par AM le :	26 avril 2006
PLU approuvé par délibération du CM le :	